

CONVENTION
ATELIER DE REFLEXOLOGIE POUR LE RPE

La Présidente du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30 novembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'organisation, par le service du Relais Petite Enfance, dans le cadre du projet QPV, pour son action « Bulle de Zenitude », d'ateliers de réflexologie et massage à destination des familles et de leurs enfants de moins de 3 ans,

Considérant la proposition de Madame Virginie ABADIA, réflexologue, pour la mise en œuvre de ces ateliers,

DECIDE

Article 1 :

Une convention est signée avec Madame Virginie ABADIA, domiciliée à SILLY-LE-LONG (60330), 3 rue des Aulnes, n° de SIRET 845 140 631 00027.

Article 2 :

La prestation consiste en la mise en place de 4 ateliers de réflexologie bébé émotionnelle de 45 minutes chacun de 10h30 à 11h15, le 30 septembre et les 7, 14 et 21 octobre 2023, à la salle de jeux du RPE.

Article 3 :

Le coût de l'atelier est de 75 €, soit un coût total de 300 € (TVA non applicable, article 293B du CGI).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration.

Fait à Crépy-en-Valois, le 21 septembre 2023.

Par délégation du Conseil d'administration,
La Présidente, Virginie DOUAT

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

2 6 SEP. 2023

